

# Budget Primitif – Exercice 2023

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### BUDGET ADDUCTION D'EAU POTABLE

#### PREAMBULE

L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2312-1 du CGCT. Ce dernier dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- ✓ les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- ✓ les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- ✓ l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- ✓ la structure des effectifs,
- ✓ les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- ✓ la durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### **DEPENSES :**

#### a) Dépenses à caractère général (chapitre 011) :

011 - Charges à caractère général	2020	2021	2022	2023
Budget primitif	68 050€	66 800€	66 400€	83 100€
Compte administratif	37 611€	38 029€	45 388€	

Les charges prévues au chapitre 11 ont été revues à la hausse suite à l'inflation (fournitures, matériel de bureau, affranchissement et transport du courrier, assurances, maintenance informatique, mais également au renouvellement du marché pour le contrôle d'affermage en cours ...). La prévision pour ce chapitre présente donc une augmentation conséquente.

#### b) Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :

012 - Charges de personnel	2020	2021	2022	2023
Budget primitif	187 150€	201 650€	189 920€	202 160€
Compte administratif	173 266€	184 299€	186 153€	

La prévision pour ce chapitre est revue à la hausse afin de tenir compte des avancements d'échelons et des augmentations de charges.

#### Tableau des effectifs

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent
Technique	Ingénieur principal	A	1
	Technicien Ppal de 1ère classe	B	1
Administrative	Adjoint administratif Ppal de 1ère classe	C	1

#### Dépenses de personnel

	Réalisé		Prévisionnel
	2021	2022	2023
Traitement de base	90 211€	89 216€	91 820€
Supplément familial de traitement	5 215€	4 071€	3 287€
Régime indemnitaire	40 940€	44 216€	44 216€

## Nombre d'heures annuelles des agents réparties par service

	2022	2023
Eau potable	643h	643h
Assainissement	3294h	3375h
Assainissement non collectif	884h	803h

### c) Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

65 - Autres charges de gestion courante	2020	2021	2022	2023
Budget primitif	28 006€	28 000€	28 000€	28 000€
Compte administratif	24 500€	24 169€	24 694€	

Le chapitre 65 correspond essentiellement aux indemnités et cotisations des élus. Aucune variation n'est prévue pour 2023.

### d) Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

67 - Charges exceptionnelles	2020	2021	2022	2023
Budget primitif	0€	1 000€	1 000€	1 000€
Compte administratif	0€	259€	535€	

En 2022 un titre sur l'année antérieure a été annulé. Il convient de prévoir en 2023 une ligne de crédit.

### e) Dépenses imprévues (chapitre 022) :

022 - Dépenses imprévues	2020	2021	2022	2023
Budget primitif	16 000€	15 000€	15 000€	17 000€
Compte administratif	0€	0€	0€	

Les crédits à affecter en dépenses imprévues sont calculés selon un taux de 7.5% du montant des chapitres 011 et 012, soit un montant calculé de 21 395€. Le montant retenu pour ce compte correspond à environ 6% du montant des chapitres 011 et 012 soit environ 17 000€.

### f) Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

023 - Virement de la section d'investissement	2020	2021	2022	2023
	605 655€	879 877€	808 712€	1 061 578€

En fonctionnement, le total des recettes prévues pour 2023 sera de 1 600 623.29€ dans lequel est intégré le résultat d'exploitation reporté 2022 d'un montant de 833 332.29€.

Le total des dépenses prévues sera de 563 176.62€.

Compte tenu de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, le montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera de 1 064 577.96€. Ce montant correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

**g) Opération d'ordre transfert entre sections (chapitre 042) :**

<b>042 - Opération d'ordre</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	251 237€	246 248€	246 248€	207 785€

Le compte 6811 correspond aux amortissements sur les immobilisations. Ce même montant sera affecté au compte 281 en recettes d'investissement.

 **RECETTES**

**a) Vente d'eau, prestation de services (chapitre 70) :**

<b>70111 - Vente d'eau aux abonnés</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget primitif	490 000€	500 000€	500 000€	520 000€
Compte administratif	510 212€	502 910€	574 480€	

Une légère augmentation de recette pour 2023 est prévue au compte 70111 (redevance reversée par le délégataire) liée à l'augmentation des volumes consommés et l'augmentation du nombre d'abonnés.

<b>7087 - Remboursement de frais</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget primitif	20 000€	20 000€	25 000€	32 000€
Compte administratif	14 488€	14 417€	23 142€	

Environ 32 000€ seront affectés au compte 7087 correspondant au remboursement des frais des services assainissement et assainissement non collectif.

Ce montant est revu également à la hausse suite à la prise en compte de l'augmentation de la masse salariale, des fournitures et des charges de gestion courante.

<b>7084 - Mise à disposition du personnel facturée</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget primitif	110 000€	120 000€	155 000€	160 000€
Compte administratif	111 878€	119 536€	155 681€	

Environ 160 000€ seront affectés au compte 7084 correspondant au remboursement des dépenses des rémunérations des services assainissement et assainissement non collectif.

Le remboursement du service assainissement a été évalué selon un taux d'environ 70% du coût chargé payé par le service AEP et 17% pour l'assainissement non collectif.

704 - Travaux	2020	2021	2022	2023
Budget primitif	0€	48 000€	30 000€	0€
Compte administratif	0€	2 158€	31 082€	

Aucun remboursement de travaux n'est pour le moment chiffré et acté. Des remboursements d'une partie des travaux engagés liés aux AFSB risquent de venir s'imputer en fin d'année 2023 ou début 2024.

**b) Report du résultat :**

R002 - Report du résultat	2020	2021	2022	2023
	461 137€	695 283€	589 989€	833 332€

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement et du besoin de financement en investissement sur l'exercice 2022, 833 332.29€ sont à reporter sur l'exercice 2023 au R002.

**c) Opérations d'ordre :**

042 - Opération d'ordre entre sections	2020	2021	2022	2023
	74 955€	55 285€	55 285€	55 285€

Le compte 777 correspond aux amortissements sur les subventions d'équipement. Ce même montant sera affecté au compte 1391 en dépenses d'investissement.

**Le budget devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 600 623.29€.**

# SECTION D'INVESTISSEMENT

## **DEPENSES :**

### **a) Dépenses d'équipement (chapitres 21 et 23) :**

<b>21 - 23 - Immobilisation</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget primitif	1 099 243€	1 458 930€	999 674€	1 234 078€
Restes à réaliser	384 890€	317 113€	693 929€	481 160€

Un montant de 1 234 078.29€ est prévu en propositions nouvelles. Ce montant englobe les opérations non terminées en 2022 qui n'ont pas été comptées dans les restes à réaliser ainsi que la programmation 2023 selon le chiffrage du Maître d'œuvre (Cf tableaux en annexe 1 pour les détails de la répartition).

En ce qui concerne les Reste à réaliser, 481 159.61€ sont prévus au budget. Les travaux sont présentés sur l'annexe 2.

### **b) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :**

Compte tenu de l'absence de dette, aucun crédit ne sera affecté au chapitre 16.

## **RECETTES**

### **a) Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

<b>13 - Subventions</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Budget primitif	0€	0€	0€	20 000€
Compte administratif	0€	0€	24 125€	

L'Agence de l'Eau pour la mise à jour du diagnostic Eau Potable et le PGSSE a accordé une subvention d'un montant total de 41 320€ dont une partie a été reversée sur 2022. Il convient donc de prévoir le solde de versement de cette subvention en 2023. La demande au titre de la DETR 2022 pour les travaux sur l'avenue Adolphe Demons à La Brède est toujours en cours d'instruction. Une nouvelle demande au titre de la DETR 2023 a été transmise pour les travaux Secteur Ninon à La Brède. En l'absence d'arrêtés attributifs ces subventions ne peuvent pas être prévues au budget.

### **b) Emprunts et dettes (chapitre 16) :**

Aucun crédit n'est à prévoir car actuellement, le recours à l'emprunt n'est pas envisagé pour l'instant.

### **c) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

<b>1068 - Autres réserves</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	0€	0€	311 234.23€	111 757.07€

Pour l'exercice budgétaire 2023, un besoin de financement issu de la clôture de l'exercice 2022 est à intégrer. L'excédent d'investissement 2022 sera affecté au compte R001 à hauteur de 369 402.54€.

Compte tenu du solde d'exécution à reporter de 369 402.54€ ainsi que le solde des restes à réaliser d'un montant de 481 159.61€, il apparaît un besoin de financement de 111 757.07€.

Le tableau ci-dessous présente le besoin de financement.

Report résultat d'investissement	369 402.54€
Restes à réaliser	481 159.61€
Besoin de financement 2023 (à affecter à l'article 1068)	111 757.07€

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2022 (945 089.36€). L'autre part de ce résultat étant affecté au R002 en exploitation à hauteur de 833 332,29€.

Pour mémoire, en 2022, le besoin de financement était le suivant :

Report résultat d'investissement	382 694.88 €
Restes à réaliser	693 929.11 €
Besoin de financement 2022 (à affecter à l'article 1068)	311 234.23 €

#### **d) Virement de la section d'exploitation (chapitre 021) :**

<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	605 655€	879 877€	808 712€	1 061 578€

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation présente au chapitre 23 en dépense d'exploitation.

Ce virement en recettes permet un financement des investissements à hauteur de 1 061 577.96€.

**Le budget devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 1 770 522.90€.**

## **CONCLUSION**

Les crédits d'investissements ont été budgétisés et planifiés sans prévoir de recours à l'emprunt en 2023.

Le diagnostic du réseau AEP n'étant pas encore terminé, la programmation de travaux pluriannuelle n'a pas encore été établie.

Il faut toutefois compter sur une augmentation du montant des investissements et des frais de fonctionnement les prochaines années :

- Achat d'eau (308 000 m3 annuels soit environ 92 000 €HT) à Bordeaux métropole dans le cadre des ressources de substitution et peut être même avant (demande d'interconnexion de secours)
- Réalisation d'un surpresseur avec bache dans le cadre des ressources de substitution estimé à 600 000 €
- Selon les résultats sur l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage d'eau de Marsalette, des actions de protection de ce périmètre
- La télérelève des compteurs (action pour les économies d'eau et pour l'usager) estimé à 600 000€
- Et autres travaux de réhabilitation et simplification nécessaires.

Actuellement notre coût au m3 pour 120 m3 est à 1,54€ HT-

En dessous de 1, 55€ HT il n'y a pas de subventions accordées

Quand tous les investissements déjà programmés seront réalisés notre capacité d'autofinancement et d'emprunt ne sera plus que de l'ordre de 370 000 € (sans prendre en compte la flambée des prix).

Il semble donc opportun de réfléchir à une augmentation du prix de l'eau pour assurer les investissements futurs.

**ANNEXE 1 : Détail de la répartition des travaux 2023**

<b>N°/Art</b>	<b>Désignation opération</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>BP 2023</b>
126	Déplacement compteur Le Breyra	25 000€	25 000€
140	CVM : analyses et travaux	10 000€	10 000€
142	Suppression double conduite route de la Jaugueyre	120 000€€	120 000€
147	Rue Latapie	16 600€	16 600€
151	Réfection toiture Blancherie	20 000€	20 000€
152	Avenue de Canterane – sortie de la conduite passant en privée	200 000€	200 000€
154	Contrôle corrosion Forage Blancherie	10 000€	10 000€
155	ASFB : études	150 000€	150 000€
156	Renouvellement conduite RD 1113	143 400€	143 400€
157	Bouclage secteur Ninon	250 000€	250 000€
158	Renouvellement canalisation Rue du Lavoir	150 000€	150 000€
159	Abandon canalisation Château Turpaut	40 000€	40 000€
160	Suppression canalisation Route secteur Rabey	30 000€	30 000€
24	Travaux divers	69 078.29€	69 078.29€



**ANNEXE 2 : Restes à réaliser 2022**

SIAEPA DE LA BREDE  
Restes à réaliser au 31/12/2022 en dépenses

SERVICE AEP

Opération	N°/Art.	BP+DM	Réalisé	Solde au 31/12	RAR HT
Déplacement compteur le Breyra	126	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	- €
Rue des Vignes	130	116 917,78 €	92 120,62 €	24 797,16 €	24 797,16 €
Ressource substitution achat Parcelle haut nouchet	134	22 000,00 €	10 320,00 €	11 680,00 €	11 680,00 €
Branchement Moulin d'Augey	135	143 955,20 €	117 512,42 €	26 442,78 €	- €
Renouvellement diagnostic Aep	138	90 000,00 €	13 498,01 €	76 501,99 €	76 501,99 €
CVM analyses travaux	140	60 000,00 €	13 640,38 €	46 359,62 €	- €
Destruction surpresseur Solitude	141	49 220,00 €	6 289,99 €	42 930,01 €	10 000,00 €
Renouvellement conduite de la Gare	144	180 000,00 €	- €	180 000,00 €	- €
Renforcement Adolphe Demons	145	200 000,00 €	175 258,75 €	24 741,25 €	24 741,25 €
Remplacement vanne par débitmètre av Esprit des Lois	146	30 000,00 €	12 683,00 €	17 317,00 €	- €
Remplacement réseau rue Latapie	147	240 000,00 €	6 560,79 €	233 439,21 €	233 439,21 €
Remplacement conduite chemin du Chec	148	128 135,22 €	46 979,89 €	81 155,33 €	- €
Réservoir Marsalette – alimentation par Blancherie	149	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €
Protection du captage de Marsalette dont Etudes Aire d'Alimentation	150	50 000,00 €	277,06 €	49 722,94 €	40 000,00 €
Réfection toiture Blancherie	151	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €
Avenue de Canterane – sortie de la conduite passant en privé	152	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	- €
Abandon double conduite Portail Arnaudet	153	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Travaux divers	24	154 575,62 €	28 021,90 €	126 553,72 €	30 000,00 €
Matériel de bureau et informatique	2183	3 800,00 €	2 120,00 €	1 680,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 693 603,82</b>	<b>525 282,81</b>	<b>1 168 321,01</b>	<b>481 159,61 €</b>

Le président du SIAEPA  
Jean-André LEMIRE

